

DECRET N° 92-359 du 11 Décembre 1992

Chargeant Monsieur Richard ADJAHO,
Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale de l'intérim de Monsieur
Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du
Développement Rural pour compter du
7 Décembre 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 7 Décembre 1992, Monsieur Richard ADJAHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1992
Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par
délégation, le Ministre d'Etat, Secré-
taire Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MDR-MISAT 4 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-